

Bulletin Départemental des Bouches du Rhône

N°98 du 15_06_20

Sommaire

	Page
Division des Personnels Enseignants - DPE	
○ Circulaire Phase d'ajustement du mouvement 1 ^{er} degré R2020: enseignants affectés sur un poste de Titulaire de Secteur ou sans poste après la 1 ^{ère} phase	2
Appels à Candidature	
○ Fiche de poste : Formateur CASNAV	3
○ Fiche de poste : Coordonnateur REP et REP+ (poste à 50%)	4
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique Éducation musicale	6
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique Mathématiques_Sciences	7
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique EPS Circonscription	8
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique Circonscription	9
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique Départemental Éducation Prioritaire	10
○ Fiche de poste : Enseignant Référent de Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap	12
○ Fiche de poste : Enseignant Ressources aux Usages numériques	13
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé dans une unité d'enseignement en hôpital_dispositif école à l'hôpital pour enfants et adolescents malades	14
○ Fiche de poste : Enseignant en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP)	15
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé en Institut Médico Éducatif	16
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique	17
○ Fiche de poste : Enseignant Correspondant de Scolarisation à la MDPH 13	18
○ Fiche de poste : Enseignant UPE2A 1 ^{er} degré	19
○ Fiche de poste : Formateur Éducation Prioritaire (50%) / Conseiller Pédagogique Départemental (50%)	20

Marseille, le 15 juin 2020

Monsieur le Secrétaire Général
de la DSDEN
des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré
S/C
Mesdames et Messieurs
les IEN

Secrétariat général

Référence
VL/CJ/2019-112
Dossier suivi par
Vincent Lassalle
Téléphone
04 91 99 68 32
Mél.
ce.sg13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Enseignants du 1^{er} degré affectés sur un poste de TRS lors de la 1^{ère} phase ou toujours sans poste après la 1^{ère} phase. R2020

La phase d'ajustement du mouvement est notamment destinée à préciser le contenu des postes que devront tenir les enseignants ayant été affectés sur un poste de titulaire de secteur (TRS) ou à procéder aux rattachement auprès des circonscriptions des enseignants toujours sans poste (MAD).

1/ Ajustements pour les TRS

Chaque enseignant ayant obtenu un poste de TRS (y compris les TRS 2019 n'ayant pas participé au mouvement 2020) sera informé, le vendredi 19 juin (par courriel sur sa boîte académique) des postes et regroupements de postes qu'il peut solliciter. Il devra les classer TOUS par ordre de préférence (y compris les regroupements n'atteignant pas une quotité de 100%) sur le formulaire joint au courriel et à retourner avant le lundi 22 juin minuit au service de la DP2 : ce.voeux-trs13@ac-aix-marseille.fr

Les regroupements proposés tiennent compte prioritairement des quotités, des natures des postes et des proximités géographiques. Cette année, il pourra être proposé des regroupements comprenant des fractions de poste de brigadier.

L'attribution des postes s'effectuera par barème. Le barème retenu suivra l'ordre d'affectation suivant : - TRS 2019 : classés selon leur barème 2019 (priorité médicale puis AGS)

- TRS 2020 ayant bénéficié d'une priorité médicale à la 1^{ère} phase du mouvement

- TRS 2020 : classés par AGS

Les résultats des affectations prononcées seront communiqués le vendredi 26 juin. Si des TRS restent toujours sans affectation après cette phase, ils seront mis à disposition des circonscriptions en vue d'occuper des postes ou des fractions de poste qui se libèreraient d'ici la rentrée scolaire. A défaut, ils deviendront, quelques jours après la rentrée, brigadier de la circonscription.

2/ Ajustements des MAD.

Certains des enseignants sans poste à l'issue de la 1^{ère} phase se verront proposer une affectation avant le 26 juin.

Ceux qui seraient toujours sans poste au 26 juin seront solliciter par courriel le 26 juin. Ils devront renseigner le formulaire joint au courriel pour exprimer leurs vœux de circonscription. TOUTES les circonscriptions doivent être classées par ordre de préférence. Le formulaire devra être retourné pour le lundi 29 juin minuit au service de la DP-2 par courriel : ce.voeux-mad13@ac-aix-marseille.fr

L'attribution des circonscriptions s'effectuera par barème (AGS) et sera communiqué aux MAD le mercredi 01 juillet.

Ces derniers seront mis à disposition auprès des circonscriptions afin d'occuper les postes qui se libéreront au cours de l'été à la rentrée. A défaut, ils seront positionnés comme BD de leur circonscription pour 2020/2021.

Le secrétaire général

Vincent Lassalle

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°76
	INTITULE DU POSTE	Formateur CASNAV
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein du CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs). Le formateur CASNAV exerce sous l'autorité du DASEN-adjoint en charge du CASNAV et la coordination du coordonnateur du CASNAV.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs(EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire.
	MISSIONS	Assurer l'assistance et le conseil aux enseignants : assurer des visites dans les établissements, animer des réunions, rencontrer les personnels prenant en charge les EANA et EFIV, Conduire des actions de formation initiale ou continue, Produire (notamment aux fins de publication et diffusion) des outils pédagogiques, des documents... Assurer le suivi de la relation avec les partenaires institutionnels et associatifs, Participer à l'évaluation diagnostique de positionnement des jeunes allophones de plus de 16 ans.
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : -connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation, de la formation d'adultes, - volonté d'implication personnelle, disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements au sein de l'académie, principalement dans les Bouches-du-Rhône), - Sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...), - Aptitudes à la formalisation de projets, à la production de bilans - Capacité à organiser et gérer plusieurs dossiers en parallèle. La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique : - confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements... - loyauté vis à vis de l'institution.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout enseignant du premier degré , titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. De plus, une expérience dans le second degré, la maîtrise de l'anglais et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	NOMINATION	La durée de la mission est fixée à trois ans, dont une première année probatoire. Elle est susceptible d'être renouvelée pour une période de même durée.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	La mission est exclusive des régimes indemnitaires servis aux directeurs d'écoles, aux enseignants spécialisés ou exerçant au sein de réseaux d'éducation prioritaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à ce.casnav@ac-aix-marseille.fr avant le 19 juin 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mail (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

FICHE DE POSTE

Année 2020/2021

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP et REP+ (postes à 50%)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement). Réseau REP Maximilien de ROBESPIERRE (commune de Port Saint Louis du Rhône) et IEN ARLES
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. Missions spécifiques REP + : Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPETENCES	- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	La nomination est à titre provisoire. Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.
	REGIME	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après, sous couvert de l'IEN dont il dépend, par courriel, avant le 19 juin 2020 Il accompagnera cette fiche de : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation),
	CONTACT	Cellule des politiques éducatives ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr

**FICHE DE CANDIDATURE
COORDONNATEUR DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE
50%**

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui ☐ non ☐

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste de Coordonnateur de réseau d'Éducation Prioritaire.

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur (trice) de la circonscription de rattachement :

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°79-2
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique Education musicale
	PLACE DU POSTE	Il est basé à la DSDEN et rattaché administrativement dans une circonscription. Il exerce sa fonction sous l'autorité du DASEN, de l'IEN adjoint chargé du 1 ^{er} degré et sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission "Arts et Culture". Lieu d'implantation : - Marseille Huveaune
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique en Education musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la mission "Arts et Culture".
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique en mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. Il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels. Il impulse et coordonne des actions de formation et d'aide aux enseignants. Il peut proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques.
	FONCTIONS	- Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet triennal départemental qui s'inscrit dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions dématérialisées et à des expositions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le service Arts et culture de la DSDEN et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes...
	COMPETENCES	- Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Se référer au memento du mouvement pour ce qui concerne les Conseillers pédagogiques - Etre titulaire du CAFIPEMF de la spécialité : Education musicale
	NOMINATION	Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN Marignane ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°79
	INTITULE DU POSTE	Enseignant chargé de la Mission départementale Mathématique, sciences, technologie et éducation au développement durable
	PLACE DU POSTE	- Un poste à temps complet de conseiller pédagogique est placé sur le centre de ressources départemental en mathématiques et sciences de Salon de Provence pour les bassins de formation du premier degré Mistral. - Un poste à temps complet de conseiller pédagogique est placé sur le centre de ressources départemental en sciences de Salon de Provence pour les réseaux La Crau et Côte bleue - Deux postes à temps complet conseillers pédagogiques départementaux placés sur le centre de ressources départemental en sciences de Marseille pour les réseaux Colline, Huveaune, Etoile et Madrague.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Pour la promotion des Mathématiques dans le cadre du plan Villani Torossian, sciences, technologie et éducation au développement durable, le département des Bouches-du-Rhône dispose d'une Mission départementale implantée dans 1 centre de ressources.
	MISSIONS	L'objectif central de la mission des conseillers pédagogiques mathématiques et sciences est l'accompagnement de l'enseignement des mathématiques dans le cadre du plan Villani Torossian, sciences, technologie et de l'éducation au développement durable par les conseillers pédagogiques dans les classes.
	FONCTIONS	- Participation à la Semaine des mathématiques - Suivi de la mise en oeuvre d'ingénieries coopératives didactiques Arithmécôle ; - mise en oeuvre du dispositif A.S.T.E.P. (accompagnement de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire) ; - Accompagnement d'une équipe pédagogique d'école ; - Animations pédagogiques de circonscription avec le même public et contrat intersession dans le cadre de M@gister (avec accompagnement dans la classe) ; - Formation au sein des réseaux d'établissements et d'école ; - Formation continue inscrite au volet départemental du plan académique de formation. Elle se déroulera prioritairement dans les centres de ressources ; - Participation à la formation statutaire des enseignants stagiaires ; - Participation aux actions du centre pilote La Main à la Pâte Gardanne Bouches-du-Rhône.
	COMPETENCES	- Mise en oeuvre d'un enseignement des mathématiques, sciences et de la technologie en classe ; - Expérience dans la gestion d'un groupe d'adultes (ERIP, directeur d'école, coordonnateur d'éducation prioritaire...) appréciée ; - Disponibilité et mobilité (déplacements sur son bassin du premier degré, voire sur l'ensemble du département) ; - Bonne maîtrise des TUIC.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire ou non d'un CAFIPEMF ; dans le second cas, s'engageant à le présenter durant l'année scolaire.
	NOMINATION	Après une année d'exercice et obtention du CAFIPEMF
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste bénéficie du régime horaire des enseignants du 1er degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	M Didierjean, IEN

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°12
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique EPS circonscription
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription. Lieux d'implantation : - Marseille Aygalades - Marseille Madrague - Marseille Mazargues - St Rémy de Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS.
	FONCTIONS	- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Apporter son concours au suivi des projets EPS des écoles relevant de la circonscription, assurer le suivi des dossiers des sorties scolaires, des conventions et des agréments des intervenants en EPS. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes. - Impulser la mise en œuvre du Plan d'Action Départemental EPS (PAD EPS) dans les écoles. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	- Etre capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général. - Etre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, maîtriser l'outil informatique. - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Se référer au memento du mouvement pour ce qui concerne les CPC de circonscription. - Etre titulaire du CAFIPEMF EPS ou à défaut généraliste mais s'engager à présenter la spécialité EPS.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Participation au mouvement principal pour une nomination à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN de circonscription

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique circonscription
	PLACE DU POSTE	Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription. Lieux d'implantation : - Arles - Marseille Joliette
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants.
	FONCTIONS	- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats extérieurs
	COMPETENCES	- Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Se référer au mémento du mouvement pour ce qui concerne les CPC de circonscription - Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN de circonscription

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°82
	INTITULE DU POSTE	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL ÉDUCATION PRIORITAIRE PREMIER DEGRE POSTE à 100%
	PLACE DU POSTE	Attaché et sous l'autorité hiérarchique directe du DAASEN en charge de l'éducation prioritaire.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Formation et accompagnement.
	MISSIONS et FONCTIONS	Accompagnement des enseignants des classes de « GS, CP et CE1 dédoublées » dans une ou deux circonscriptions de l'éducation prioritaire. Préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Participation aux temps de travail et de formation auprès des publics suivis.
	COMPETENCES	Expertise en pédagogie et didactique particulièrement sur les cycles 1 et 2. Compétences relationnelles. Compétences organisationnelles. Maîtrise des techniques informatiques et de communication. Disponibilité attendue.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience en éducation prioritaire souhaitée. Titulaire d'un CAFIPEMF généraliste ou avec option.
	NOMINATION	Nomination à titre définitif. Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des personnels administratifs de la DSDEN.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après , sous couvert de l'IEN dont il dépend, par courriel, avant le 19 juin 2020 Il accompagnera cette fiche de : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Cellule des politiques éducatives ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr

**FICHE DE CANDIDATURE
COORDONNATEUR DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui ☐ non ☐

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire.

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur (trice) de la circonscription de rattachement :

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°47
	INTITULE DU POSTE	Enseignant« Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH du secteur. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation («expert scolarité auprès de la MDPH») -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AVS; en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés ; -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AVS... - assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir). - collaborer pour ce qui concerne son territoire à l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°9
	INTITULE DU POSTE	E.R.U.N (ex ERIP) (Enseignants Ressources aux Usages Numériques)
	PLACE DU POSTE	Rattachés administrativement à une circonscription, mais exercent leurs fonctions sur 2 circonscriptions, sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé de la mission T.I.C.E au niveau départemental et des inspecteurs de circonscription
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les enseignants ressources en informatique pédagogique (ERIP) sont chargés de réaliser, prioritairement, le Programme de Travail Départemental arrêté par le Directeur Académique dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et du projet académique.
	MISSIONS	Les ERIP fourniront un bilan annuel d'activité aux IEN dont ils dépendent et à l'IEN chargé de la mission TICE en cohérence avec leurs missions et les actions impulsées dans le cadre du projet départemental.
	FONCTIONS	- Accompagner, au quotidien, la mise en place et le développement de la stratégie pour le numérique à l'école. - Contribuer à la formation des enseignants au et par le numérique, en encadrant la mise en place de la plateforme M@gistere, et dans le cadre d'animations pédagogiques, de stages ou de visites de classe. - Impulser des expérimentations et études sur les nouveaux modes d'apprentissage via le numérique - Repérer et valoriser les pratiques qui intègrent un usage raisonné du numérique. - Créer et mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques utilisant des outils numériques. - Elargir les usages de la visioconférence - Contribuer à accroître les certifications C2i2e. - Accompagner le traitement informatique des dispositifs d'évaluations - Participer aux chantiers départementaux en tant que personne ressource. - Participer à l'actualisation de la partie « Pédagogie » des sites - Accompagner les applications métier des directeurs d'école.
	COMPETENCES	- Applicatifs de gestion liés au premier degré : ONDE Affelnet 6e, LSU, Solaris, - Compétences techniques liés aux postes de travail et aux réseaux mis en place dans les écoles. - Bonne maîtrise des outils bureautiques permettant la production de statistiques et de tableaux de bord. - Préconisations et conseils liés à la sécurité des systèmes d'information et à la sécurisation des accès à Internet utilisés par les élèves.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le C2I2E est attendu, à défaut, l'engagement d'obtenir cette certification est nécessaire. Le CAFIPEMF est fortement conseillé
	NOMINATION	Pour les nouvelles nominations : poste à avis (passage devant une commission d'entretiens puis obtention du poste au barème avec participation au mouvement. Affectation à titre à TD
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae pour le 19 avril 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Mme Bonnet - IEN chargée de la mission TICE au 04 42 56 32 20 par mail : ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	N°32
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL – Dispositif école à l'hôpital pour enfants et adolescents malades.
	PLACE DU POSTE	Les postes sont implantés à Marseille, à l'hôpital de la Timone 13005, et à l'hôpital Nord, 13015.
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins et selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	- Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ; - Élaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ; - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ; - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence ...) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ; - Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ; - Contribuer, le cas échéant, à la mise en place du SAPAD ou d'autres modalités d'enseignement (à distance) ; - Participer si besoin aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation ; - Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IENASH.
	COMPÉTENCES	- Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ; - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; - Connaître le système éducatif et ses acteurs, la réglementation en vigueur ; - Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; - Avoir des compétences en informatique ; - Avoir une grande disponibilité ; - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves +108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae pour le 19 avril 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°33
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP)
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation : - Hôpital de jour, unité pour adolescents Oxalys, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - Hôpital de jour La Ciotat, IEN ASH Est - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 09, IEN ASH Marseille - Hôpital Le Relais, Marseille 09, IEN ASH Marseille - Hôpital d'adolescents, Salvator, Marseille 09, IEN ASH Marseille - Ecole annexée hôpital Valvert, Marseille 11 et Aubagne, IEN ASH Est - Hôpital de jour Plombière, Marseille 14, IEN ASH Marseille - Ecole annexée hôpital Edouard Toulouse, postes répartis sur Marseille 01,02,03,13,14,15,16, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Martigues, IEN ASH Ouest - Hôpital de jour Salon de Provence, IEN ASH-Ouest - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Les Centres Médico-psychologique (CMP) accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires. Les Hôpitaux de jour (HDJ) reçoivent des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement, des troubles de la personnalité, des retards de développement ou des déficiences.
	MISSIONS	Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent des questions pédagogiques au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou aux formations d'équipes. Il collabore aux actions thérapeutiques avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation. Il met en place le suivi pédagogique en individuel ou en petits groupes selon les modalités définies. Il se déplace dans les différents lieux d'accueil des élèves suivis. Il est « personne ressource » notamment au service des enseignants des classes de cycle.
	COMPETENCES	- Savoir travailler en équipe - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TED, retard de développement, déficiences, etc.). - Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. - Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers. - Concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention avec des membres de l'équipe de soin.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : être titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté après avis de la commission d'entretiens, puis obtention du poste au barème.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae pour le 19 avril 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°34
	INTITULÉ	ENSEIGNANT SPECIALISE EN IME
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation : - IME Escat, Marseille 08, IEN ASH Marseille - IME Les Tamaris, Marseille 08, IEN ASH Marseille - IME Les Amandiers, Marseille 08, IEN ASH Marseille - IME Le Paradou, Marseille 08, IEN ASH Marseille - IME Plateforme autisme Ari, Marseille 13, IEN ASH Marseille - IME Mont Riant, Marseille 14, IEN ASH Marseille - IME Vert Pré, Marseille 09, IEN ASH Est - IME Les Trois Lucs, Marseille 12, IEN ASH Est - IME Les Figuiers, Marseille 12, IEN ASH Est - IME La Pépinière, La Ciotat, IEN ASH Est - IME Le Colombier, La Roque d'Anthéron, IEN ASH Est - IME Les Cypres, Salon de Provence, IEN ASH Ouest - IME Les Fauvettes, Vitrolles, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, et formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire - participe aux équipes de suivi de la scolarisation - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae pour le 19 avril 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°36
	INTITULÉ	ENSEIGNANT SPECIALISE EN ITEP
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ils sont implantés comme suit : - ITEP Moissons-Nouvelles, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13013, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, IEN ASH Est - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010, IEN ASH Est - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13008, IEN ASH Marseille - ITEP des Cadeneaux, Les Pennes Mirabeau, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, et formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire - participe aux équipes de suivi de la scolarisation - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae pour le 19 avril 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 88
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT CORRESPONDANT DE SCOLARISATION A LA MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenç - CS80096- 13304 Marseille Cedex 2.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique des Services met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant référent de scolarité est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u> - Préparer les dossiers pour le passage en évaluation. - Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH. - Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation. - Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation. - Travailler en lien avec les responsables de dossier pour la gestion des situations comportant des demandes de PPS. - Veiller à la cohérence des décisions. - Participer aux réunions et forums. Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.
	COMPETENCES	- Avoir le sens du service public ; - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation. - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé. - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet. - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- La détention d'un CAPPEI ou équivalent est souhaitée mais non exigée. - Avoir pris connaissance au préalable des spécificités du poste en ayant pris contact avec la MDPH
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission de recrutement puis à titre définitif sur avis de l'IEN CT ASH et de la MDPH après une année de fonctionnement.
	REGIME HORAIRE	- 14 semaines de congé (70 jours de congé) - 38H10, pas de pointage Présence nécessaire le jour de CDAPH. Exigences horaires : règlement MDPH
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 19 juin 2020
	CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés Mme Magali Basset, IEN CT ASH13 – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°48
	INTITULE DU POSTE	Enseignant UPE2A 1 ^{er} degré
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le poste est placé au sein d'un établissement du 1 ^{er} degré d'Aix-Marseille.
	MISSIONS	Assurer le premier accueil des familles d'EANA et d'EFIV. Evaluer chaque élève à son arrivée dans sa langue d'origine et en français afin de déterminer son niveau de classe et de mettre en place sa prise en charge en UPE2A. Assurer un enseignement du français langue étrangère et le français langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France. Organiser l'emploi du temps individuel et évolutif de l'élève en élaborant un projet articulé avec le projet d'école. Organiser les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique afin de mettre en œuvre les inclusions en classe ordinaire au fil de l'acquisition des compétences des élèves Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique en tant que personne ressource pour adapter les situations d'apprentissage et réaliser les évaluations formatives. Animer les rencontres avec les familles. Préparer les élèves à la passation du DELF prim. Participer en tant qu'examineur-correcteur au DELF Prim et Scol. Travailler en étroite collaboration avec la structure du CASNAV. Il est rappelé qu'une UPE2A école a vocation à être itinérante. Le titulaire du poste pourra alors être conduit à intervenir sur plusieurs écoles.
	COMPETENCES	Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - connaissance des publics EANA, EFIV, et les problématiques actuelles, - connaissances didactiques du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, - bonne connaissance des problématiques de l'évaluation. - volonté d'implication personnelle,
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Peut postuler tout enseignant du premier degré , titulaire de l'Education nationale, exerçant à plein temps dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine. A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant des procédures légales de reclassement.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI : 30points. Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les personnes intéressées sont invitées : - à remplir la demande de candidature - à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante : Madame la responsable académique du CASNAV 26-28 boulevard Charles Nédélec, 13001 MARSEILLE Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr). Date limite de dépôt du dossier : 19 juin 2020 Les candidats retenus seront ensuite convoqués à un entretien. La convocation est exclusivement envoyée sur la boîte académique.
	CONTACT	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Mme Béatrice Piqué soit par téléphone (04 91 99 68 52), soit par mel (ce.casnav@ac-aix-marseille.fr).

FICHE DE POSTE

Année 2020/2021

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	FORMATEUR EDUCATION PRIORITAIRE 50%, CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL 50%
	PLACE DU POSTE	Attaché et sous l'autorité hiérarchique directe du DAASEN en charge de l'éducation prioritaire et de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Formation dans le cadre des formations REP+ et accompagnement.
	MISSIONS et FONCTIONS	• Préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation à l'échelon de l'académie, des réseaux de l'éducation prioritaire et des établissements. • Accompagner les équipes de REP + et REP en concertation avec les copilotes des réseaux. • Participer aux temps de travail et de formation auprès des publics suivis. • Accompagner des enseignants des classes de « GS, CP et CE1 dédoublées ». • Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique. Ces missions se déroulent dans les circonscriptions de l'éducation prioritaire renforcée hors Marseille. La mission fait l'objet d'un rapport d'activité annuel.
	COMPETENCES	Expertise en pédagogie et didactique particulièrement sur les cycles 1 et 2. Compétences relationnelles. Compétences organisationnelles. Maîtrise des techniques informatiques et de communication. Disponibilité attendue.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience en éducation prioritaire souhaitée. Titulaire d'un CAFIPEMF généraliste ou avec option.
	NOMINATION	Nomination à titre provisoire. Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des personnels administratifs de la DSDEN.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après, sous couvert de l'IEN dont il dépend, par courriel, avant le 24 juin 2020. Il accompagnera cette fiche de : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation), – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.
		odile.aubert@ac-aix-marseille.fr nathalie.legaignoux@ac-aix-marseille.fr

	CONTACT	veronique.blua@ac-aix-marseille.fr
--	----------------	--

FICHE DE CANDIDATURE
Formateur Éducation Prioritaire / CPD Éducation Prioritaire

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui ☐ non ☐

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste Formateur Éducation Prioritaire / CPD EP.

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur (trice) de la circonscription de rattachement :